

Dans le cadre de cette op ration, vous devrez retirer vos  quipements, de mani re autonome, et sur RDV:

-   l'**ESAT Les Alisiers**, situ  au 35 Rue des 4 Fr res Mougeotte, 88100 SAINT-DI -DES-VOSGES, ou
-   l'**ESAT Les Pins**, situ  au 2 rue du Xate, 88120 SAINT-AM .

Voici les dispositions   prendre lors du retrait de vos  quipements.

Dimensions du r cup rateur

Cuve : Diam. : 94cm, Haut. : 98cm. 9,2kg

R hausseur de cuve : Long. : 75cm, Larg. :
60 cm, Haut. : 30cm. 4kg

Accessoires fournis log s dans la cuve
(Couvercle, robinet, collecteur de
goutti re, kit hydro- conome)

Avant le retrait de votre lot

Munissez-vous de votre bon de retrait. Deux personnes sont vivement recommand es lors du retrait, pour proc der au chargement dans votre v hicule. V rifiez votre capacit    transporter et manipuler vos  quipements. Une remorque ou un grand v hicule (ex : pick-up, hayon) sont vivement recommand s.

Chargement et transport

Le personnel de l'ESAT d posera votre lot au pied de votre v hicule. Durant le transport, les cuves doivent  tre s curis es afin de ne pas glisser ou tomber du v hicule. Si la cuve est arrim e avec des sangles, il faut s'assurer que celles-ci ne l'endommagent pas. Assurez-vous de la stabilit  et de la solidit  du chargement, au moyen de mat riaux d'amortissement des chocs, pouvant envelopper vos  quipements, afin de les prot ger. Assurez votre propre s curit  au moyen de gants pour la manutention et de chaussures de s curit  a minima.

D chargement et stockage

Assurez-vous d'avoir les moyens de d charger vos  quipements de votre v hicule. Deux personnes sont vivement recommand es lors du d chargement. Le stockage des cuves (avant installation) doit se faire sur un sol adapt , plat et sans objet pointu. Durant le stockage, veillez   ce qu'aucun  l ment ext rieur ou environnemental n'endommage les cuves.

La Collectivit  attire votre attention sur les points suivants:

La Collectivit  d cline toute responsabilit  en cas de d t rioration des  quipements lors de leur transport, et se r serve le droit de refuser le d part d'un chargement si elle estime qu'il ne respecte pas les conditions de s curit . Toute utilisation de c bles en acier ou de cha nes pour amarrer, soulever ou arrimer les cuves est proscrite.

D terminer l'emplacement id al de votre r cup rateur

Installer la Cuve rehauss e :

- sur une surface plane, horizontale, id alement sur plateforme en b ton ou sur un sol compact, parfaitement plat, d pourvus d' l ments pointus;
-   l'abri des rayons du soleil, ou a minima sur emplacement relativement ombrag . Cela  vitera la prolif ration de bact ries, se d veloppant plus ais ment dans de l'eau ti de;
-   proximit  d'une descente de goutti re de diam tre compris entre 70 et 100 mm (le tuyau de raccordement entre le collecteur de goutti re et la cuve mesure 30 cm de long).

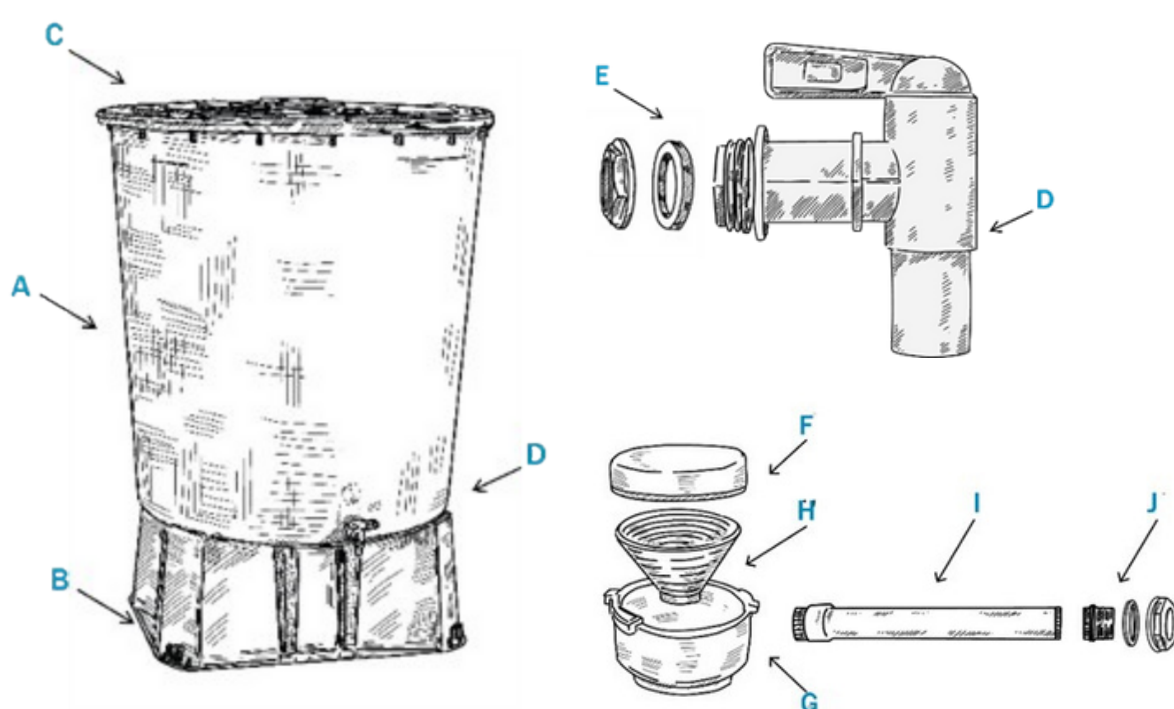
Lors de la pose, consid rer un poids total de 514 kg (poids de la cuve rehauss e remplie d'eau). Dans le cas d'une installation dans une pi ce ferm e, un  coulement au sol doit  tre pr vu.

Se munir de tous les outils n cessaires   l'installation de votre lot d' quipements

- Gants de protection
- Niveau
- Scie   main (pour d couper la goutti re)
- Papier abrasif ou lime
- M tre
- Crayon gras
- Cutter
- Perceuse avec Scie cloche de diam tre 26 mm
- Si besoin : Collier de serrage pour jumelage robinet – tuyau d'arrosage

V rifier la composition de votre lot d' quipements

  l'inspection pr alable, une deuxi me personne doit  tre pr sente. Avant de monter votre installation compl te, v rifier que les  l ments suivants sont complets, et n'ont pas subi de dommages, fissures, ou chocs durant le transport.



- 1 cuve cylindrique (A)
- 1 rehausseur de cuve (B)
- 1 couvercle de cuve (C)
- 1 robinet (D), avec contre  crou et joint (E)
- 2 coques diff rentes (1 coque F, 1 coque G)
- 1 grille filtrante amovible (H),
- 1 tuyau transparent de 30 cm (I),
- 1 embout de raccordement, son joint et son contre  crou (J).

Attention! Lire la notice compl te avant de commencer l'installation.

Installer le robinet sur votre cuve

Voir sch ma 1 – Rep rez, en bas de votre cuve, le marquage rond, mat rialisant le positionnement du robinet (D). Percez ce marquage   l'aide de votre scie cloche de diam tre 26 mm. Ins rez le robinet (D) et son joint d' tanch it  sur ce per age, et,   l'int rieur de la cuve, vissez le contre  crou (E, bague crant e) sur cet ensemble. Vissez fermement le robinet.

Positionner la cuve   son emplacement d finitif

Placez votre cuve sur son rehausseur,   c t  de la descente de goutti re choisie. Attention! La distance maximale entre descente de goutti re-cuve rehauss e est de 30 cm.

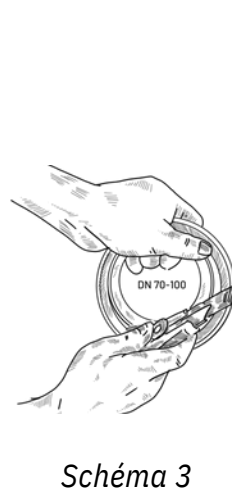
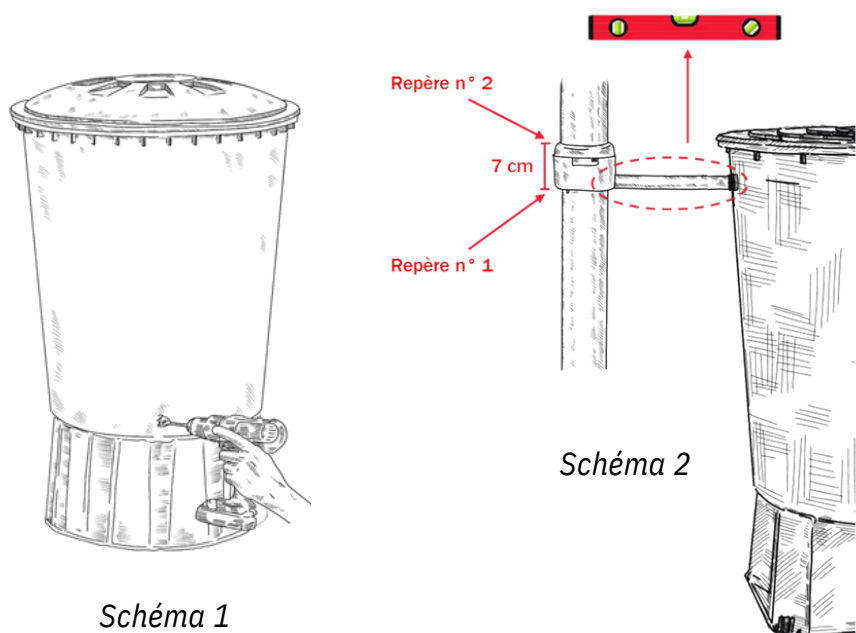
Installer le collecteur de goutti re

D couper la descente de goutti re : Voir sch ma 2 – L'objectif est de d couper une section de 7 cm sur votre descente de goutti re, avec votre scie   main, de mani re   ce que l'ensemble, une fois mont  et jumel , permettre l'horizontalit  du tuyau de raccordement (I), raccord  sur votre cuve rehauss e, au moyen de l'embout (J). Pour ce faire, marquez, sur votre descente de goutti re,   l'aide du crayon gras, un rep re n 1, juste en dessous du collecteur, puis un rep re n 2, juste au dessus du collecteur, c'est- -dire 7 cm plus haut. Aidez-vous de votre niveau. Bien respecter cette indication pour permettre la fonction trop-plein du collecteur. D coupez la descente aux rep res n 1 et 2. Jetez la section de goutti re ainsi d coup e. Poncez les rebords d coup s   l'aide du papier abrasif ou de la lime. Astuce: Si possible, d tachez la partie basse de la descente de goutti re du mur, durant l'installation, pour faciliter les travaux de d coupe et d'installation.

Adapter le collecteur au diam tre de la descente : Voir sch ma 3 – A l'aide d'un cutter, adaptez le diam tre de la coque (F) du collecteur   celui de votre descente de goutti re, en coupant ad quatement la partie int rieure. Des marquages pour les diam tres courants sont pr indiqu s   l'int rieur de la coque (F). Astuce : Pour d terminer le diam tre d'une descente de goutti re ronde, mesurer sa circonf rence   l'aide d'une ficelle, puis diviser par le nombre pi.

Installer le collecteur sur la descente : Voir sch ma 4 – Ins rez la coque (F) du collecteur sur la section haute de la descente de goutti re. Placez la grille filtrante amovible (H) dans la coque (G), puis ins rez cet ensemble sur la section basse de la descente de goutti re. Refermer le collecteur en baissant la coque (F) sur la coque (G). Appliquer la position  t  ou hiver souhait e,   l'aide du curseur. Position  t  : Ic ne « soleil » = Collecte d'eau ouverte. Position Hiver : Ic ne « flocon » = Collecte d'eau ferm e.

Jumeler le Collecteur   la cuve : Voir sch ma 5 – Ins rez le tuyau de raccordement (I) dans l'embout de sortie du collecteur. A l'aide de la scie cloche de diam tre 26 mm, percez en haut de la cuve, en respectant bien l'horizontalit  du tuyau, et en positionnant le robinet de soutirage   l'endroit souhait . Limez les arr tes du trou r alis , avec la lime ou le papier abrasif. Sur la cuve, ins rez l'embout de raccordement et son joint d' tanch it  (J sans le contre  crou) dans le per age r alis . Dans la cuve, vissez le contre  crou (bague crant e) sur la partie filet e l'embout de raccordement (J). Enfin, jumelez votre installation en ins rant le tuyau (I) sur l'embout (J) viss    la cuve. Adaptez la longueur du tuyau (I)   l'aide de votre scie   main, si besoin.



Les usages des eaux de pluie sont r glement s. Veuillez   prendre connaissance de indications suivantes, et restez inform  des  volutions du cadre l gal. La r glementation  voluant constamment, les indications donn es dans cette section sont issues de la Direction de l'information l gale et administrative fran aise, actualis es en mars 2024.

L'eau de pluie n'est pas potable, car elle est contamin e chimiquement (pesticides dans la pluie, m taux ou amiante pr sents sur le toit). Elle peut  tre utilis e pour l'int rieur ou l'ext rieur de votre logement, sous certaines conditions. Une  tiquette adh sive sera pr -coll e sur votre cuve, veuillez   ce qu'elle soit en tout temps lisible et accessible.

Usages autoris s   l'ext rieur de votre logement

A l'ext rieur de votre logement, vous pouvez utiliser l'eau de pluie librement notamment pour arroser votre jardin ou nettoyer votre voiture. Vous pouvez consommer les produits cultiv s dans votre jardin si vous les arrosez avec l'eau de pluie r cup r e gr ce   votre syst me de r cup ration.

Usages autoris s et conditions d'usage de l'eau de pluie   l'int rieur de votre logement

Vous pouvez utiliser l'eau de pluie uniquement pour les remplir la chasse d'eau des WC, laver les sols, et laver du linge,   condition d'utiliser un dispositif de traitement de l'eau assurant notamment une d sinfection. En revanche, il est strictement interdit d'utiliser   l'int rieur de votre logement l'eau de pluie qui a ruissel  sur un toit contenant de l'amiante-ciment ou du plomb, et d'appliquer de l'antigel interdit dans votre cuve.

En cas d'usage de l'eau collect e   l'int rieur de votre logement, vous  tes tenu aux obligations suivantes:

Identification des robinets d'acc s. Ils doivent pouvoir  tre verrouill s. Leur ouverture doit  tre pr vue avec un outil sp cifique, qui n'est pas attach  en permanence au robinet. Il est interdit d'installer un robinet distribuant l'eau de pluie dans une pi ce o  se trouvent des robinets distribuant de l'eau potable (sauf caves, sous-sol et autres pi ces annexes comme un garage par exemple).

Signalisation comportant la mention « Eau non potable » avec un pictogramme explicite doit  tre affich e   c t  de chaque point de soutirage d'eau de pluie et WC aliment  par l'eau de pluie.

D claration aupr s du service Assainissement de votre Commune: Si votre  quipement est raccord  au r seau d'assainissement collectif (c'est- -dire au tout- -l' gout), il faut la d clarer, sur papier libre, aupr s du service en charge de l'assainissement au sein de votre Collectivit . Votre d claration doit  tre faite sur papier libre.

Si votre logement est lou , vous devez informer votre locataire dysfonctionnement de votre  quipement.

Si vous vendez votre logement, vous devez informer l'acheteur, du fonctionnement de votre  quipement.

Entretien de votre  quipement en respectant les  ch ances suivantes :

- Tous les 6 mois, v rifier la propret  de votre  quipement, la pr sence de la plaque signal tique eau non potable, et l'absence de connexion entre le r seau destin    la consommation humaine et le r seau de distribution d'eau de pluie.
- Chaque ann e, nettoyer des filtres, effectuer une vidange, et d sinfecter l'installation compl te. Il faut  galement v rifier (ou faire v rifier) les vannes et les robinets de soutirage.

Utilisation d'un carnet d'entretien sanitaire de votre  quipement, incluant les informations suivantes :

- Nom et adresse de l'entreprise charg e de l'entretien le cas  ch ant
- Plan d taill  de votre  quipement
- Fiche de mise en service
- Dates des v rifications et op rations d'entretiens
- Relev  mensuel des index des syst mes d' valuation des volumes d'eau de pluie utilis s   l'int rieur de votre logement raccord  au r seau de collecte des eaux us es

Un agent technique peut effectuer un contr le de votre  quipement. Si il d tecte une anomalie pr sentant un risque de contamination du r seau public de distribution d'eau potable, il vous demandera d'am liorer votre installation. Si vous refusez, vous vous exposez   la fermeture de votre  quipement,  ventuellement avec le recours de la force publique, et risquez 3 ans d'emprisonnement et 45 000   d'amende.

Attention ! L'utilisation d'eau de pluie est strictement interdite   l'int rieur :

- des  tablissements de sant  et des  tablissements, sociaux et m dicaux-sociaux, d'h bergement de personnes  g es ;
- des cabinets m dicaux, des cabinets dentaires, des laboratoires d'analyses de biologie m dicale et des  tablissements de transfusion sanguine ;
- des cr ches, des  coles maternelles et  l mentaires.

Pour suivre l' volution de la r glementation encadrant les usages des eaux de pluie, la Collectivit  vous invite   consulter r guli rement le site officiel suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31481>